

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2019

N° 2019-44

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (42) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FORTINE Didier, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASTET Bertrand, SERMET André

Titulaires absents non représentés (15) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19.03.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	49
	Dont 7 procurations
Votes pour :	49
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	4 avril 2019

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19.03.19

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190416-2019_44-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 19.03.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU